



INFO LUTTES

N°33

Montreuil, le 7 janvier 2020

LE NOMBRE FAIT LA FORCE !

Les rencontres avec le Gouvernement se suivent et se ressemblent.

CGT, FO, CGC, FSU et Solidaires considèrent qu'il n'y a eu aucune évolution.

Cela légitime la poursuite de notre mouvement engagé le 5 décembre 2019.

Celui-ci doit prendre une nouvelle ampleur dès les 9, 10 et 11 janvier prochains. Partout.

A la SNCF, le taux de grévistes poursuit sa progression.

Les DII déposées pour le 9 janvier confirment qu'une nouvelle journée puissante se prépare, alors que nous sommes dans la 6^e semaine de grève !

LA MOBILISATION S'INTENSIFIE !

Dans le ferroviaire

Les commandes du personnel sont noyées sous les déclarations et les directions d'établissement refusent de donner des chiffres, mais nous avons tout de même de plus en plus de remontées :

ADC : Lyon 72 % ; Paris Est 78 % ; Clermont 97 % ; Nantes 90 % ; Limoges 90 % ; Alsace 83 % ; Reims 69 % ; Toulouse 80 %...

ASCT : Dijon 45 % ; Limoges 50 % ; Lyon 57 % ; Toulouse 45 % ...

EIC : Midi Pyrénées 48 % ; Limoges 48 % ; Lyon 35 % ; Toulouse 50 % ...

Dans les EF privées, les appels sont lancés dans presque toutes les entreprises de la branche : Chemins de Fer de Provence, Transkeo, SFERIS, toutes les entreprises de restauration ferroviaire, Eurotunnel, Eurostar, Thalys, Colas Rail, Mesea, Europorte, ECR, VFLI, CFTA...

Au niveau interprofessionnel

7 raffineries sur 8 sont en grève (ex : Feyzin, dans le Rhône, à 70 %).

La grève d'une semaine des avocats paralyse la justice depuis hier, les 164 barreaux de France sont touchés.

Pour le 9 janvier, les transports urbains seront plus mobilisés que le 5 décembre (ex : 50 % de bus supprimés à la Régie des transports marseillais), il y a plus de préavis recensés dans l'agroalimentaire...

L'USAC-CGT (deuxième syndicat) appelle à la grève dans le contrôle aérien, ce qui pourrait provoquer la suppression de 20 à 25 % des vols comme le 5 et le 17 décembre. Le SNCTA (majoritaire) n'appelle pas car il est « probable » que les aiguilleurs du ciel conservent le droit de partir à la retraite à 52 ans avec compensation « entière » de la baisse prévue de leur pension...



▶ LES VRAIS DÉBATS SONT ESCAMOTÉS

Ce matin, le Gouvernement organisait une réunion interministérielle avec les organisations syndicales, que les médias ont présenté comme une reprise des négociations sur la réforme des retraites. Mais il n'en est rien !

Le sujet de la réunion concernait uniquement « l'emploi des seniors » et la « pénibilité ». Par ailleurs, le projet de loi a déjà été envoyé au Conseil d'État pour avis.

Piégé par le rapport de forces qui perdure, le Gouvernement veut se sortir du débat de fond sur le système de retraite et attirer l'opinion publique sur un débat de mise en œuvre technique pour étourdir les citoyens par de pseudo-compromis.

Dans cette tactique, Édouard Philippe a repris ce matin la proposition du secrétaire général de la CFDT d'une conférence en juillet sur le financement, sans aucune garantie.

Il annonce également l'examen du projet de loi à l'Assemblée Nationale à partir du 17 février 2020 (donc un vote définitif probablement en juin 2020).

Toutes les confédérations impliquées dans la lutte (CGT, FO, CGC, FSU, Solidaires) ont dénoncé la stratégie de pourrissement du Gouvernement à la sortie de la réunion.

▶ LES GRÉVISTES EXIGENT TOUJOURS LE RETRAIT

Grâce à la grève reconductible de la SNCF, de la RATP et de l'Énergie, le mouvement d'opposition à la réforme continue de se fortifier.

Après 15 ans de pédagogie du renoncement développée par les gouvernements successifs, il fallait ce déclic pour redonner confiance aux salariés dans leur capacité à agir fortement.

Les journées interprofessionnelles des 9, 10 et 11 janvier 2020 doivent réaffirmer que nous n'attendrons pas juin ou juillet : nous voulons le retrait de ce projet de réforme des retraites !

Le dernier sondage (Harris) est conforme aux précédents :

66 % de la population sont inquiets face à la mise en place d'un régime à points.

60 % soutiennent la mobilisation en cours.

▶ LA RETRAITE PAR POINTS : UNE LOTERIE OÙ TOUS LES TICKETS SONT PERDANTS !

La finalité du système par points n'est pas de permettre aux salariés de profiter de leur retraite, mais uniquement d'équilibrer les comptes, en s'assurant que le système ne pèsera pas plus lourd qu'aujourd'hui dans la répartition des richesses produites par le pays.

C'est pour cela qu'on le qualifie de système « à cotisations définies » par opposition avec le système actuel, dit « à prestations définies ». Ce qui est sécurisé, ce n'est plus la pension.

Le mécanisme utilisé pour équilibrer les comptes peut être résumé ainsi :

Lorsqu'une classe d'âge part en retraite, on regarde le niveau de cotisations disponibles payées par les actifs, et on le divise par l'effectif et l'espérance de vie de cette classe d'âge pour définir la valeur de service du point. Donc, plus le nombre de retraités augmente, plus les pensions diminuent.



SIMULATION DU SYSTÈME À POINTS POUR UN CHEMINOT...

Embauché aujourd'hui, à 19 ans, à 1 600 € brut, il travaille en 3x8 donc week-ends et nuits, et touche pour cela 200€ supplémentaires d'indemnités.

Dans le système actuel

A 62 ans, après 43 ans de cotisations (172 trimestres), son salaire des 6 derniers mois est de 2 430 € (hors EVS).

S'il est au Statut, sa pension correspondra à 75 % de ce salaire soit **1 823 euros/mois**.

Si l'agent est embauché au régime général actuel, ses indemnités rentrent déjà dans l'assiette de calcul, son salaire moyen sur les 25 meilleures années sera de 2 432 €.

Sa pension correspondra à 50 % de ce montant soit 1 216 € (régime général) + environ 550 € de complémentaire, soit **1 766 euros/mois**.

Dans cette simulation, nous considérons que son salaire et ses primes augmenteront de 1 % par an.

La seule variable, c'est la hausse de salaire annuelle...

Dans le système à points

A 62 ans, après 43 ans de cotisations, il aura acquis 23 508 points.

L'agent aurait donc **1 636 euros/mois**, soit une **perte de 187 euros/mois** par rapport au Statut et 130 euros/mois par rapport au régime général actuel.

Les variables sont beaucoup plus nombreuses : la hausse de salaire annuelle, la valeur d'achat du point, la valeur de service, et la capacité à continuer pendant 43 ans à faire les 3x8 !

La retraite à points c'est la loterie !

Dans cette simulation, nous considérons que la valeur d'achat et la valeur de service du point augmenteront de 1 % par an, comme le salaire.

Mais c'est une hypothèse complètement idéaliste puisque ces valeurs seront déterminées en fonction de la démographie et de l'économie.

Selon les projections démographiques de l'INSEE, le nombre de français de plus de 65 ans devrait augmenter de près de 50 % d'ici 2050.

Le système par point pourrait donc permettre de diminuer les pensions au fur et à mesure pour ne pas aller chercher de nouvelles ressources (par exemple sur les profits des entreprises).

C'est la répartition de la misère !

Exemple d'impact d'une manipulation des valeurs du point :

Dans notre exemple, si la valeur d'achat du point augmente plus vite que la valeur de service (par exemple 1,5 % et 1 %), notre cheminot n'accumulera que 21 232 points au cours de sa carrière. Sa pension sera alors de 1330 euros/mois (-10 % !).

Calcul des points chaque année :

$$\begin{aligned} & \text{Salaire perçu} \\ & \times \\ & \text{Taux de cotisation} \\ & \text{(25,31 \%)} \\ & \div \\ & \text{Valeur d'achat d'1} \\ & \text{point (aujourd'hui 10 €)} \end{aligned}$$

Calcul de la pension annuelle :

$$\begin{aligned} & \text{Nombre de points} \\ & \text{accumulés pendant} \\ & \text{toute la carrière} \\ & \times \\ & \text{Valeur de service du} \\ & \text{point au moment de la} \\ & \text{liquidation (aujourd'hui} \\ & \text{0,55 €)} \end{aligned}$$



► QU'EST-CE QUE LA CGT VEUT NÉGOCIER

La question de fond qui devrait guider l'action publique est : comment garantir un départ en retraite qui permette de profiter de ce temps de vie libéré du travail ?

La CGT propose un âge de départ à 60 ans pour tous avec une bonne pension (75% de taux de remplacement du salaire), et des bonifications pour partir plus tôt dans toutes les branches qui l'estiment nécessaire au regard de la pénibilité ou des spécificités.

Le système actuel est le seul véritablement universel. La CGT porte des revendications pour qu'il soit encore plus juste et efficace !

C'est cela que la CGT veut négocier : le progrès social !

Ce n'est qu'après avoir défini l'objectif de fond de la réforme qu'il faudra débattre de son financement. Là encore, la CGT a formulé plusieurs propositions comme, par exemple, une mesure contraignante sur l'égalité salariale entre hommes et femmes,

Pour le ferroviaire, la CGT revendique la réouverture du régime spécial à l'ensemble des salariés de la branche, avec un taux de cotisation supplémentaire payé par les employeurs qui finance un départ anticipé à 50 ou 55 ans.

► ET PENDANT CE TEMPS LÀ, À SNCF RÉSEAU

Le Conseil d'Administration s'est tenu aujourd'hui et a voté le budget 2020 en seconde lecture. **La CGT a voté CONTRE.**

Pour réaliser les hausses de charge de travail il faudrait +817 emplois (chiffre Direction SNCF). Mais le budget prévoit une hausse de productivité pour l'équivalent de -527 emplois, et une hausse de l'externalisation pour l'équivalent de -533 emplois. Au final, la Direction prévoit donc **la suppression de 263 emplois !**

Pour être plus fort, adhérez à la CGT !

A la SNCF comme dans toutes les entreprises, l'existence d'un syndicat, c'est-à-dire de salariés organisés, est déterminante pour mener la lutte.

Grâce à ses syndiqués, la CGT collecte et diffuse les informations à l'échelle nationale, organise les actions au niveau local, etc.

C'est également la seule organisation qui est cohérente dans les positions de ses représentants professionnels comme interprofessionnels.

Plus il y aura de syndiqués CGT à la SNCF, plus nous serons forts pour nous faire respecter, formuler des critiques des projets de la Direction, faire des propositions alternatives et mener des batailles pour obtenir satisfaction.

F É D É R A T I O N C G T D E S C H E M I N O T S

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Fonction :
Grade :
Position de rémunération :
Etablissement :
Tél :
E-mail :



BULLETIN D'ADHESION

**Ne dites plus :
« Que fait la CGT ? »
FAITES-LA !**

Nom du secteur: Tél :
Syndicat : Tél :
Nom du contact :
Nom du syndiqué :

